

Objet : Améliorations apportées au programme d'habitations écoénergétiques

Chez Sagen, nous nous engageons à soutenir l'accession à la propriété respectueuse de l'environnement. Grâce à notre programme d'habitations écoénergétiques, les acheteurs admissibles peuvent recevoir un remboursement de 25 % de leur prime d'assurance hypothécaire de Sagen lors de l'achat d'une propriété à haut rendement énergétique admissible.

Dans le cadre de notre engagement à réduire l'impact climatique lié au logement, nous avons mis à jour les critères d'admissibilité du programme afin de mieux soutenir la construction de nouveaux logements économes en énergie.

Critères d'admissibilité mis à jour

Pour bénéficier d'un remboursement de prime de 25 % de la part de Sagen:

- Le prêt doit être destiné à l'achat d'une propriété nouvellement construite, définie comme une propriété qui n'a jamais été occupée à des fins résidentielles.
 - Les nouveaux logements en copropriété occupés provisoirement demeurent éligibles dans le cadre du programme.
- Une propriété nouvellement construite doit répondre à l'un des critères suivants :
 - **Certifiée écoénergétique:** détient une certification d'un programme éligible. Une liste complète des programmes éligibles est disponible sur notre site Web.
 - **Consommation d'énergie réduite :** la propriété consomme au moins 20% d'énergie en moins (en gigajoules/an) qu'une « propriété neuve typique » selon le système de cotation ÉnerGuide de RNCan.

Veillez noter que l'admissibilité basée sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'est plus admissible.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou pour consulter la liste des certifications éligibles, visitez la page du Programme de logements écoénergétiques sur notre site Web.

Date d'entrée en vigueur

- Les changements s'appliqueront à toutes les demandes de remboursement de la prime d'efficacité énergétique soumises à partir du mercredi 16 juillet 2025.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur la présente mise à jour, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentante ou représentant Sagen dont le nom figure ci-dessous.

Nom	Titre	Téléphone	Courriel
Ivy Budisavljevic	Vice-présidente Développement des affaires	416.986.7152	ivy.budisavljevic@sagen.ca
Sabrina Smith	Vice-présidente Développement des affaires	514-972-4489	sabrina.smith@sagen.ca
Marc Shendale	Vice-président Développement des affaires	905.287.5392	marc.shendale@sagen.ca
Kiki Sauriol-Roode	Vice-présidente Développement des affaires	905.287.5379	kiki.sauriol-roode@sagen.ca
Selma Pacheco	Vice-présidente Développement des affaires	416.524.4794	selma.pacheco@sagen.ca

Cordialement,



Jim Spitali

Premier vice-président et chef de l'exploitation

Téléphone : 905.287.5307

Courriel : jim.spitali@sagen.ca